
Certificat d'études primaires.

Numéro d'inventaire : 1984.00930

Auteur(s) : Germaine Marthe Louise Cécile

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Rouen)

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1905

Description : Feuille de papier brunie, avec une décoloration sur le bord inférieur. Papier renforcé sur toute la surface par du ruban adhésif. Texte imprimé en rouge et noir dans un cadre de frise rouge. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre bleue.

Mesures : hauteur : 337 mm ; largeur : 251 mm

Notes : Certificat d'études primaires délivré le 1er août 1905 à Rouen, à l'issue de l'examen passé le 15 juin de la même année.

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires

Nom de la commune : Rouen

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Seine-Maritime, Rouen

ACADEMIE
de
CAEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-INFÉRIEURE
N° 1018.

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure, Officier de l'Instruction publique,

Vu l'article 6 de la loi du 28 Mars 1882;

Vu le décret du 27 Juillet 1882;

Vu les arrêtés des 24 Juillet 1888, 31 Juillet 1897 et 8 Août 1903;

*Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^{me} Cécile Germaine Marthe Louise
dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés;*

*Vu le certificat en date du 15 Juin 1905, par lequel
la Commission cantonale de Sotteville le Rouen, siégeant pour la session
de 1905, atteste que M^{me} Cécile Germaine Marthe Louise
née le 1^{er} Mai 1893 à Petit-Quevilly dépar-
tement de la Seine Inférieure, a été jugée digne d'obtenir
le Certificat d'études primaires élémentaires,*

Délivre à M^{me} Cécile Germaine Marthe Louise.

le présent Certificat d'Études primaires pour servir et valoir ce que de droit.

A Rouen, le 1^{er} Août 1905.

Signature du titulaire :

G. Cécile

L'Inspecteur d'Académie,

Jolmeret

